

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 mars 2011  
~~~~~

**REQUALIFICATION DU QUAI DE FONT PÉTOURLE - COMMUNE DE BÉLARGA
DEMANDES DE FINANCEMENT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 mars 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean-Claude MARC, Mme Catherine JOSIEN -M. Jean-Pierre BOUVIER suppléant de M. Philippe SALASC, M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Mme Marie-Anne WETZEL-BERTRAND

Procurations : M. Jean-Marcel JOVER à M. Christian LASSALVY

Excusés : M. Jean-Marcel JOVER, Mme Marie-Claude BEDES, M. Daniel REQUIRAND M. René GOMEZ, M. Philippe SALASC, M. Cyrille CADARS

Absents : M. Maurice DEJEAN, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 42	Votants : 43	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu qu'au mois de septembre 2008, la Commune de Bélarga a sollicité les services de la Communauté de Communes au titre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la requalification du Quai de Font Pétourle en surplomb du fleuve Hérault.

Vu la délibération du 14 septembre 2009 par laquelle le Conseil communautaire a voté la réalisation de cette opération dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage,

Vu la convention signée le 28 octobre 2009.

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération, en phase esquisse est estimé à 185 000 € HT, correspondant à :

- 173 017,00 € HT de travaux,
- 11 983,00 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre et d'études complémentaires.

Considérant que dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être notamment sollicités auprès du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc – Roussillon, de l'Etat et d'Hérault Energie. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est décrit en annexe du présent rapport.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✕ d'approuver le lancement de cette opération pour l'année 2011,
- ✕ d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,

Plan de financement prévisionnel
Requalification du quai de Font Pétourle - commune de Bélarga

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Maîtrise d'œuvre	7 654,50 €	4%	Conseil général de l'Hérault	30 500,00 €	16%
Travaux	173 017,00 €	94%	Conseil régional Languedoc Roussillon	55 000,00 €	30%
Frais annexes	4 328,50 €	2%	Etat - DETR 2011	58 300,00 €	32%
			Hérault énergie	4 200,00 €	2%
			PART FINANCEURS	148 000,00 €	80%
			PART COMMUNE	37 000,00 €	20%
TOTAL HT	185 000,00 €	100%	TOTAL HT	185 000,00 €	100%
TOTAL TTC	221 260,00 €		TOTAL TTC	221 260,00 €	

- ✘ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Etat, Hérault Energie et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- ✘ d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- ✘ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 427 le

Publication le - 4 AVR. 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le - 1 AVR 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



RAPPORT 4 - 1 <i>Rapporteur : M. Eric PALOC</i>	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
REQUALIFICATION DU QUAI DE FONT PÉTOURLE - COMMUNE DE BÉLARGA	
DEMANDES DE FINANCEMENT	

Au mois de septembre 2008, la Commune de Bélarga a sollicité les services de la Communauté de Communes au titre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la requalification du Quai de Font Pétourle en surplomb du fleuve Hérault.

Le 14 septembre 2009, le Conseil communautaire a délibéré favorablement pour la réalisation de cette opération dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. A ce titre, la convention a été signée le 28 octobre 2009.

L'opération débute à la limite de la parcelle du château en venant de la place de la République, et s'étend à l'ensemble du quai de Font Pétourle. Elle couvre une superficie d'environ 750 m².

Ce projet de requalification comprend :

- la réfection des voiries, des réseaux d'eaux usées et d'eau potable ;
- l'aménagement d'espaces verts et la plantation d'arbres ;
- le renforcement de l'éclairage public ;
- la réfection du mur-parapet et la création de bancs encastrés.

Les principaux objectifs sont l'aménagement d'un espace convivial pour les habitants et la création d'un belvédère sur le fleuve.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement SERI (bureau d'études techniques) et AVRIL en MAI (paysagiste).

Le montant prévisionnel de l'opération, en phase esquisse est estimé à 185 000 € HT, correspondant à :

- 173 017,00 € HT de travaux,
- 11 983,00 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre et d'études complémentaires.

Dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être notamment sollicités auprès du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc – Roussillon, de l'Etat et d'Hérault Energie. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est décrit en annexe du présent rapport.

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver le lancement de cette opération pour l'année 2011,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Etat, Hérault Energie et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Le Président
Villaret
Louis VILLARET

Plan de financement pr visionnel
Requalification du quai de Font P tourle - commune de B elarga

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Ma�trise d'�uvre	7 654,50 �	4%	Conseil g�n�ral de l'H�rault	30 500,00 �	16%
Travaux	173 017,00 �	94%	Conseil r�gional Languedoc Roussillon	55 000,00 �	30%
Frais annexes	4 328,50 �	2%	Etat - DETR 2011	58 300,00 �	32%
			H�rault �nergie	4 200,00 �	2%
			PART FINANCEURS	148 000,00 �	80%
			PART COMMUNE	37 000,00 �	20%
TOTAL HT	185 000,00 �	100%	TOTAL HT	185 000,00 �	100%
TOTAL TTC	221 260,00 �		TOTAL TTC	221 260,00 �	